

CANCERS, PESTICIDES, MALADIES PROFESSIONNELLES

PARLONS-EN... VRAIMENT !



Mai 2015

Né en novembre 2007, le Collectif **Sauvons les Fruits et Légumes de France** constitue un mouvement de citoyens. Il vise à sortir les producteurs de l'impasse réglementaire dans laquelle ils se trouvent. Il rassemble des producteurs issus de l'agriculture biologique et raisonnée de la France entière, membres de toutes les filières et de toutes les sections professionnelles qui, confrontés aux mêmes problèmes, ont décidé de réunir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux menaces qui pèsent sur la production hexagonale et aux moyens d'y remédier ; il ne se substitue pas plus qu'il ne concurrence l'organisation traditionnelle de la profession ; il n'a pour but que de la compléter avec le souci, partagé par tous, de l'efficacité. Toutes les cultures de fruits et légumes y sont représentées. Il obtient le soutien de scientifiques, de médecins, mais également de chefs cuisiniers, etc. Il est soutenu par des élus (maires, conseillers généraux et régionaux, députés et sénateurs). Le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France regroupe des producteurs qui assument leurs pratiques, notamment la protection phytosanitaire de leurs cultures. Car celle-ci est nécessaire pour assurer la production de produits bons et sains pour les consommateurs.



SOMMAIRE

UNE EPIDEMIE DE CANCERS LIEE AUX PESTICIDES ?	6
L'ESPERANCE DE VIE EST SUPERIEURE CHEZ LES EXPLOITANTS AGRICOLES	6
UN PLUS FAIBLE RISQUE DE MOURIR DE CANCERS	6
UNE ESPERANCE DE VIE SUPERIEURE MAIS UNE « BONNE SANTE » RELATIVE	8
PESTICIDES : ACCIDENTS, RISQUES, EXPOSITIONS	11
LES ANIMAUX : CAUSE N°1 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	11
ET LES PESTICIDES ?	13
BAISSE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES	14
PESTICIDES ET CANCERS : UN HOAX ?	16



La santé des producteurs, uniquement une affaire de pesticides ?

Daniel Sauvaitre, arboriculteur, porte-parole du Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France.

Il y aurait une « omerta », un « tabou » sur les pesticides. Ils constitueraient un scandale tenu secret. Un scandale aussi grand que celui de l'amiante. Du coup, on les accuse de nombreux maux en agriculture. Les premières victimes en seraient les agriculteurs eux-mêmes qui contracteraient de nombreuses maladies et des cancers. Si de telles accusations s'avéraient justes, il faudrait alors prendre des mesures radicales. Si les produits phytopharmaceutiques étaient une « bombe à retardement » comme l'a expliqué le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll¹, pourquoi ne pas les interdire dès maintenant, quitte à assumer l'effondrement de tout un secteur ?!

Etant nous-mêmes des paysans utilisateurs de ces produits et donc les premiers concernés, nous nous sommes penchés sur les liens entre pesticides et maladies professionnelles.

Si le *Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France* choisit aujourd'hui de s'exprimer sur cette question ô combien sensible, c'est que de nouveaux documents clés ont été rendus public ces derniers mois :

- L'étude *L'état de santé de la population en France, Edition 2015* publiée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes).
- La seconde vague des résultats de l'*Enquête AGRICAN [AGRICulture et CANcers]*, rendue public en novembre 2014². Cette étude qui a démarré en 2005 porte sur une cohorte de plus de 180 000 agriculteurs affiliés à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) répartis sur une douzaine de départements ayant des pratiques agricoles variées. Elle vise à préciser le lien entre cancers et activités agricoles.
- La dernière vague des résultats de l'*Etude AMI* lancée en 2007 par le Groupe de retraite complémentaire AGRICA auprès de 1.000 retraités agricoles de Gironde. Cette étude épidémiologique (initiée en association avec la MSA et l'Institut Fédératif de Recherche de Santé Publique), est un programme unique de recherche multidisciplinaire mené sur le vieillissement et la dépendance en milieu rural et agricole. Elle est conduite par le Professeur Dartigues, neurologue et spécialiste en santé publique à l'Université Bordeaux Segalen, Centre de Recherche Inserm U897.
- Les données 2013 des statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole publiées en janvier 2015 par MSA Etude.

¹ Interview au journal *Libération*, le 29 janvier 2015

² Les 28 et 29 octobre 2014 l'Anses et l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) ont organisé conjointement un colloque sur les expositions professionnelles aux pesticides.



Ces études rigoureuses montrent que les conséquences des pesticides doivent être analysées avec raison. Des causes de pathologies malheureusement trop souvent ignorées par les pouvoirs publics, les media et le grand public ne sont pas assez prises en considération. Pourtant, leur impact est sans commune mesure avec celui imputé aux phytosanitaires. Bien modestement, le *Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France* s'emploie donc à en tirer les données les plus pertinentes dans l'espoir de sensibiliser le plus grand nombre aux vrais risques auxquels les producteurs sont confrontés toute leur vie. Il y va de la bonne santé des agriculteurs !
Merci pour eux. Merci pour nous !



Une épidémie de cancers liée aux pesticides ?

L'espérance de vie est supérieure chez les exploitants agricoles

L'étude "L'état de santé de la population en France" réalisée par la DREES³, publiée en février 2015 note une espérance de vie des agriculteurs comparable à celle des professions indépendantes ou des chefs d'entreprise⁴. Paradoxal a priori, puisque les producteurs sont beaucoup plus exposés à travers leurs conditions de travail (activités physiques intenses, travail en extérieur, rythme de travail chargé, etc.). Cette étude est elle-même confirmée par les données de l'Insee :

ESPÉRANCE DE VIE À L'ÂGE DE 35 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

	Hommes				Femmes			
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008
Cadres sup.	41,7	43,7	45,8	47,2	47,5	49,7	49,8	51,7
Prof. interm.	40,5	41,6	43	45,1	46,4	48,1	49,5	51,2
Agric.	40,3	41,7	43,6	44,6	45,7	46,8	48,8	49,6
Artis., commer. et chefs d'entrep.	39,6	41	43,1	44,8	46	47,4	48,8	50,3
Employés	37,2	38,6	40,1	42,3	45,6	47,4	48,7	49,9
Ouvriers	35,7	37,3	38,8	40,9	44,4	46,3	47,2	48,7
Inactifs non retraités	27,7	27,5	28,4	30,4	44,3	45,4	47,1	47
Ensemble	37,8	39,2	40,8	42,8	45	46,4	48	49,4

Lecture : Compte-tenu des niveaux de mortalité entre 2000 et 2008, **un ouvrier de 35 ans** pouvait espérer vivre en moyenne encore 40,9 ans soit jusqu'à 75,9 ans contre 79,6 ans pour un agriculteur.

Source : Nathalie Blanpain, Insee. Division : Enquêtes et études démographiques, [L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent](#)

Un plus faible risque de mourir de cancers

Le constat - une espérance de vie plus longue pour les agriculteurs - du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes⁵ est conforme aux analyses délivrées par d'autres études dont l'enquête Agrican⁶ sur les cancers en agriculture. Celle-ci montre que les hommes comme les femmes de la cohorte décèdent significativement moins de cancers (-30% pour les hommes et -24 % pour les

³ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère de la santé)

⁴ DREES, *L'état de santé de la population en France, Edition 2015*, page 95

⁵ *Idem*, page 11

⁶ Enquête AGRICAN [AGRIculture et CANcers], novembre 2014



femmes)⁷ que le reste de la population générale. Cependant, l'étude AGRICAN rappelle que « les différences de mortalité entre la population générale et la cohorte peuvent refléter des différences d'incidence⁸, de dépistage ou d'exposition à des facteurs de risque (ou à des facteurs protecteurs) présents dans l'environnement ou dans le cadre professionnel. Elles peuvent aussi être dues à des différences de pronostic (chances de guérison) après le diagnostic (l'accès aux traitements et leur efficacité). »⁹

CAUSES DE MORTALITE

	Homme	Femme	en % H.	en % F.
Cancers	3243	1841	36%	27%
Tumeurs	2971	1585		
Maladies neurologiques	541	541	6%	8%
Troubles mentaux (psychoses alcooliques, dépression)	151	159		
Système nerveux (maladie d'Alzheimer, de Parkinson)	390	382		
Maladies cardiaques, respiratoire et autres	4053	3383	45%	49%
Appareil circulatoire (IDM, AVC .)	2706	2279		
Appareil respiratoire (grippe, pneumonie)	566	356		
Appareil digestif (ulcère de l'estomac, cirrhose)	357	208		
Maladies endocriniennes (diabètes)	272	256		
Maladies infectieuses et parasitaires (tuberculose, sida)	174	107		
Appareil génito-urinaire (insuffisance rénale)	157	93		
Système ostéo-articulaire (arthrite, arthrose)	66	59		
Infections de la peau (dermatoses, urticaire)	27	25		
Divers	1249	1134	14%	16%
Causes externes (accidents, suicides)	584	334		
Autres causes de décès	665	800		
Toutes causes de décès	9086	6899	100%	100%

Source : [Enquête AGRICAN \[AGRIculture et CANcers\], novembre 2014](#), p16

Les premières causes de décès des agriculteurs (hommes et femmes) sont représentées par **les maladies cardiaques, respiratoires et autres (près d'un décès sur deux)**. Quant au cancer, il est à l'origine de 36 % des décès chez les hommes et moins de 27 % des décès chez les femmes.

Si l'on observe maintenant l'incidence du cancer dans la cohorte AGRICAN, elle est plus faible pour l'ensemble des différents types de cancers à l'exception de deux : le Myélome multiple et plasmocytome pour l'homme (+26%) et le mélanome de la peau pour la femme (+26%)¹⁰.

⁷ *Idem*, p19

⁸ L'incidence d'une maladie est le nombre de nouveaux patients pendant une période donnée

⁹ *Idem*, p17

¹⁰ *Idem*, p18



Facteur n°1 de cette incidence plus faible de cancer ? Une addiction beaucoup plus basse que la moyenne au tabac (-50%). Première cause de mortalité évitable en France, le tabagisme actif est considéré comme responsable de 90 % des cancers du poumon et de 73000 décès prématurés chaque année dans notre pays¹¹ .

AGRICAN : une cohorte de 180 000 personnes

Lancée fin 2005 par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), l'étude AGRICAN¹² vise à préciser le lien entre cancers et activités agricoles. Elle est menée sur une cohorte constituée de 180 000 personnes affiliées à la MSA dans 12 départements « représentatifs des activités agricoles de la France métropolitaine » : Calvados, Côte d'or, Doubs, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Somme, Tarn et Vendée. Cette étude est conduite par Pierre Lebailly, chercheur à l'université de Caen-Basse-Normandie.

Dès la création de cette cohorte, certaines ONG, dont l'association écologiste anti-pesticides Générations Futures, ont mis en cause sa pertinence. Cette association veut dénoncer le principe même d'études épidémiologiques sur une cohorte précise alors qu'elles sont le plus sûr moyen d'avoir une vision exacte de la santé des agriculteurs français.

Un lien entre pesticide et cancer de la prostate ?

L'expertise collective de l'INSERM "*Pesticides effets sur la santé*"¹³ avait particulièrement analysé le lien entre le cancer de la prostate et l'utilisation de produits phytosanitaires. Une prévalence supérieure du cancer de la prostate avait été établie aux Etats-Unis dans les analyses de la cohorte AHS¹⁴. Dans la cohorte Agrican (novembre 2014), le cancer de la prostate représente moins de 5 % des causes de décès et les auteurs n'indiquent pas une incidence supérieure par rapport à la population générale. L'expertise collective de l'INSERM note une origine multifactorielle de ce cancer (antécédents familiaux, âge...) et regrette le peu d'études expérimentales in vitro ou in vivo sur le lien éventuel entre l'exposition à un pesticide donné et sa survenue¹⁵.

¹¹ DREES, *L'état de santé de la population en France, Edition 2015*

¹² <http://cancerspreventions.fr/facteurs-de-risques/projets/>

¹³ Inserm, *Pesticides, effets sur la santé, expertise collective*, 2013, p310

¹⁴ La cohorte prospective américaine Agricultural Health Study « AHS » est la plus grande cohorte d'agriculteurs et d'applicateurs de pesticides (plus de 50000 personnes) et de leurs conjoints (30000). Mise en place dans l'Iowa et la Caroline du Nord depuis 1993, l'Agricultural Health Study documente l'impact de pesticides spécifiques (sur 50 pesticides principaux analysés) essentiellement des insecticides ou des herbicides reflétant les spécificités agricoles des deux États dévolus largement aux grandes cultures et aux élevages.

¹⁵ *Idem*, p. 324



Une espérance de vie supérieure mais une « bonne santé » relative

L'étude sur l'état de la santé des Français de la DREES¹⁶ note des différences significatives et des inégalités entre les différentes catégories professionnelles. Les auteurs notent ainsi ce paradoxe : l'espérance de vie des agriculteurs est supérieure à la moyenne alors qu'ils sont soumis à des conditions de travail plus éprouvantes (activités physiques difficiles et en extérieur, plages horaires de travail importantes, etc.) se traduisant par un nombre important d'années avec des limitations fonctionnelles¹⁷. Cette corrélation existe d'ailleurs pour l'ensemble des métiers manuels¹⁸.

Par ailleurs, dans cette même étude, les agriculteurs¹⁹ interrogés déclarent à plus de 92% "être au moins en bonne santé" ce qui est le résultat le plus faible par rapport aux autres catégories professionnelles.

Cette réalité est confirmée par l'étude AMI²⁰, initiée par le Groupe AGRICA publiée en 2012 :

- Plus d'un retraité "agricole" sur deux est touché par une affection de longue durée et d'une manière plus fréquente que le reste de la population de retraité.
- Les affections les plus importantes sont les maladies cardio-vasculaires. Ce type d'affection est 2 fois plus important chez les retraités du secteur que dans la population générale de retraités.
- L'étude AMI confirme enfin l'une des premières conclusions de l'étude AGRICAN publiée en juin 2011²¹ : les retraités agricoles décèdent moins de cancer que le reste de la population.

¹⁶ DREES, *L'état de santé de la population en France, Edition 2015*

¹⁷ *Idem*, p95

¹⁸ *Idem*, p11 : « L'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 6,3 ans pour les hommes et de 3 ans pour les femmes. En outre, plus l'espérance de vie est courte, plus elle est grevée d'incapacités fonctionnelles. Les différences sociales d'espérance de vie sans incapacité perdurent après 60 ans, témoignant d'un effet de long terme de la catégorie socioprofessionnelle et des conditions de vie qui lui sont associées. »

¹⁹ *Idem*, p92

²⁰ Etude initiée par le groupe AGRICA en association avec la MSA et IFR de santé publique. Echantillon : 1002 personnes âgées de 76 ans en moyenne de 270 communes rurales de la Gironde dont 30% anciens exploitants agricoles et 70 % retraités anciens salariés. [Communiqué de presse 2012 sur la 3^{ème} vague de résultats.](#)

²¹ [Enquête AGRICAN \[AGRICulture et CANcers\], juin 2011](#)

²² [Communiqué de presse 2015 sur la dernière vague de résultats](#)

²³ [Enquête AGRICAN \[AGRICulture et CANcers\], novembre 2014, p16](#)



Alzheimer en baisse de 38 % dans la population agricole en 20 ans

C'est la principale conclusion de l'étude AMI²² publiée en janvier 2015. Cette baisse spectaculaire de la prévalence et de l'incidence des démences dans le monde agricole est liée à 4 facteurs : une augmentation significative du niveau d'étude, une meilleure prise en charge du risque vasculaire, une amélioration de l'état de santé globale et des conditions de vie.

L'étude AGRICAN 2014 note également un impact très inférieur des maladies de dégénérescences cérébrales (Alzheimer, Parkinson) dans le monde agricole par rapport à la population générale (Hommes : -38% et Femmes : -39 %²³).

Ce paradoxe – vivre plus longtemps mais avec des limitations fonctionnelles - est une réalité qui interroge l'ensemble de la profession sur la nécessité de travailler sur la réduction de risques, des maladies cardio-vasculaires et de l'impact des troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces troubles handicapants regroupent les affections touchant les muscles, les tendons, les nerfs, les articulations (cartilages, ménisques...). Ainsi, les parties du corps les plus fréquemment touchées chez les agriculteurs sont les membres supérieurs (les mains, épaules, coudes, poignets) et le dos²⁴. **Etre agriculteur est un métier « passion » mais dont les conditions de travail usent les organismes.**

²⁴ Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles, *Synthèse nationale 2006-2010*, p17

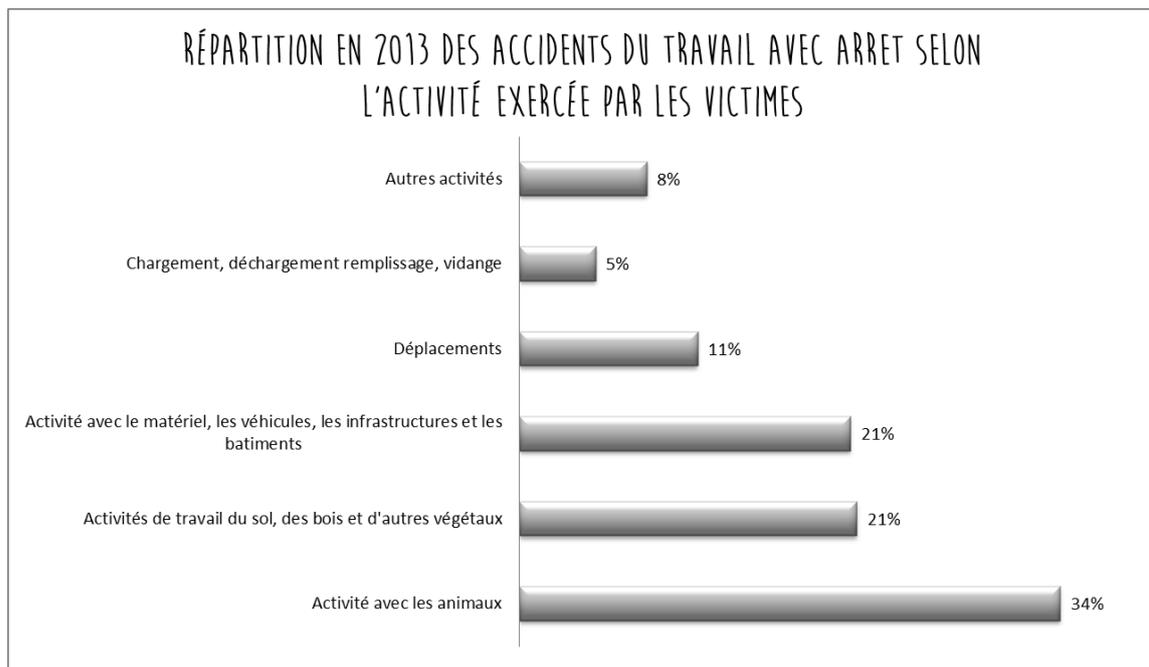


Pesticides : accidents, risques, expositions

L'analyse des différentes statistiques éditées par la Mutualité Sociale Agricole démontre bien l'enjeu de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail dans les exploitations... tout en évitant les situations réglementaires absurdes. L'utilisation d'échelle ou d'escabeau est par exemple un incontournable pour la cueillette de fruits. Pourtant, cet usage est interdit !

Les animaux : cause n°1 des accidents du travail

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole de la MSA publiées en janvier 2015²⁵ à partir des données nationales 2013 montre que les accidents du travail et maladies professionnelles chez les producteurs sont pour l'essentiel liés aux activités avec les animaux et le matériel agricole. Par ailleurs, le nombre d'accident du travail avec indemnité journalière est en décroissance depuis 2010. L'indice de fréquence 2013 est de 32,5 accidents pour 1000 assurés.



Source : MSA ETUDE, Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole, Données nationales 2013, janvier 2015, p13.

Autres activités : autres activités de manutention, transport et déplacement ; activités commerciales et de services ; traitement transformation des produits agricoles ; utilisation de produits chimiques ; activités diverses.

²⁵ MSA ETUDE, Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, *Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole, Données nationales 2013*, janvier 2015



LES CAUSES DES ACCIDENTS EN AGRICULTURE

ELEMENTS MATERIELS	Nombre	% d'accid.
Animaux	2840	20,50%
Sols extérieurs	1712	12,40%
Eléments de bâtiment	1627	11,80%
Eléments végétaux non transformés	1093	7,90%
Outils à mains non motorisés	1036	7,50%
Machines et appareils mobiles	770	5,60%
Matériels et accessoires	742	5,40%
Outils à mains motorisés ou à énergie	586	4,20%
Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers	495	3,60%
Autres installations et équipements	450	3,30%
Eléments contenant	432	3,10%
Autres véhicules ou équipements de transport	397	2,90%
Machines et appareils à postes fixes	343	2,50%
Véhicules routiers	140	1,00%
Autres éléments *	452	3,30%
Absence d'élément matériel	721	5,20%
Sous total	13836	100%

(*) Autres éléments : autres éléments solides, produits chimiques et de traitement, électricité, éléments atmosphériques... Source : MSA

Source: MSA ETUDE, Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, [Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole, Données nationales 2013](#), janvier 2015, p14

Le facteur « Autres éléments » (produits chimiques et de traitement, électricité, éléments atmosphériques) représente 3,3 % des accidents du travail des exploitants. Les lésions occasionnées par l'ensemble des accidents sont majoritairement des fractures & fêlures, des lésions superficielles, des entorses et des plaies. Ce sont surtout les mains et les membres supérieurs qui sont touchés.



Et les pesticides ?

Le nombre de maladies professionnelles reconnues en 2013 est de 2079²⁶, soit un indice de 4,1 pour 1000 assurés ou affiliés, traduisant une hausse régulière depuis plusieurs années. **Les troubles musculo-squelettiques représentent neuf cas de maladies professionnelles sur 10.**

Pour la même année, près de 75 % des maladies professionnelles sont dues à des gestes ou postures²⁷. La maladie de Parkinson provoquée par des pesticides représente 1,7% du total des maladies professionnelles.

RÉPARTITION EN 2013 DES MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC OU SANS ARRÊT MALADIE

Trouble TMS	Affections périarticulaires dues aux gestes et postures	74%	88%
	Lésions chroniques du ménisque	1%	
	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	8%	
	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manipulation de charges lourdes	5%	
	Affections dues aux vibrations / chocs d'outils et de machines	0,3%	
	Affections respiratoires de mécanismes allergiques	3,40%	
Autres	Maladie de Lyme	1%	12%
	Autres maladies	3%	
	Hors tableaux	3%	
	Maladies de Parkinson provoquée par les pesticides	1,7%	

Source MSA : MSA ETUDE, Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, *Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole, Données nationales 2013*, janvier 2015, p19.

Autres activités : autres activités de manutention, transport et déplacement ; activités commerciales

Lors de l'audition du Président de la MSA en 2012 devant la commission commune d'information sur les pesticides et leurs impacts sur la santé et l'environnement, le Professeur *Patrick Choutet*, médecin National à la CCMSA²⁸ indiquait aux parlementaires que depuis 2003 sur 44 000 maladies professionnelles, le nombre de cas lié aux produits phytosanitaires est de 47 soit 1 cas pour 1000 ²⁹.

²⁶ *Idem*, p17

²⁷ *Idem*, p19

²⁸ CCMSA : Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole

²⁹ Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement, Tome II, p12.



Liens entre maladies professionnelles et pesticides

Le lien entre Maladie de Parkinson et les pesticides est reconnu en droit depuis un décret du 4 mai 2012 (décret n° 2012-665). Pourtant, ce lien sur le plan scientifique n'est pas clairement établi selon le rapport scientifique présenté à la COSMAP³⁰ : « **Si les données des études épidémiologiques pointent l'existence d'un lien entre l'exposition aux pesticides et la survenue de la Maladie de Parkinson, et que les différents travaux mécanistiques confirment la plausabilité biologique d'une induction chimique de la maladie, elles restent insuffisantes pour établir de manière certaine ce lien de causalité.** »

La décision du ministère de l'agriculture de 2012 a permis d'élargir le tableau à d'autres maladies sur la base d'une présomption (exemple : hémopathies. Décision COSMAP du 18 Juin 2013).

Baisse de l'exposition aux risques

Pour les salariés d'exploitation agricole, la MSA a réalisé les enquêtes successives « SUMER »³¹ sur leur exposition à différents risques. Par extrapolation, elles peuvent également constituer un indicateur de l'évolution de l'exposition des chefs d'exploitation à ces mêmes risques.

Quelques données de l'étude SUMER 2010³² :

- Entre 2003 et 2010, les postures contraignantes et les manutentions manuelles diminuent. Cependant, de plus en plus de salariés agricoles sont amenés à effectuer des gestes répétitifs à cadence élevée et de façon prolongée³³.
- L'exposition à des agents biologiques pathogènes (virus, maladies animales, zoonoses) concerne 4 salariés sur 10. Les animaux d'élevage en sont le principal réservoir³⁴.
- L'exposition au risque chimique est en recul entre 2003 et 2010 et n'est pas constituée uniquement par des phytosanitaires. La première exposition est celle liée aux carburants³⁵.

³⁰ Décision basée sur le rapport du Prof. Lasfargues présenté au COSMAP en mars 2010 (Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture)

³¹ SUMER 1994 (2215 salariés agricoles interrogés), SUMER 2003 (1615 salariés agricoles interrogés), SUMER 2010 (2701 salariés agricoles interrogés)

³² MSA, SUMER 2010, *Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture élevage*, Février 2015

³³ *Idem*, p3

³⁴ *Idem*, p4 et 5

³⁵ *Idem*, p7



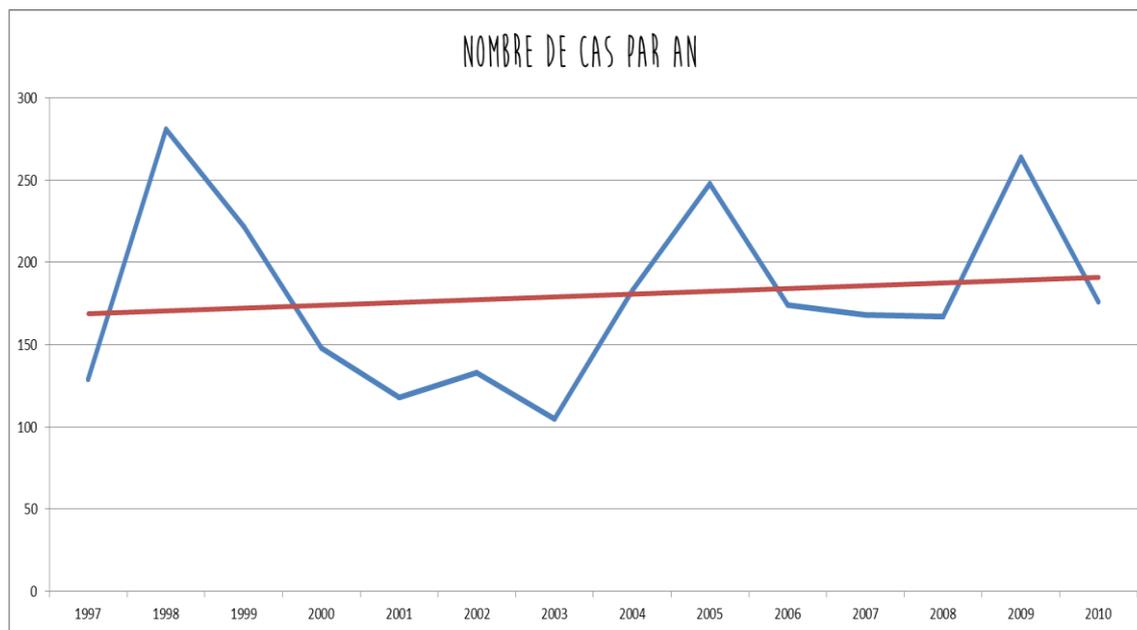
Fréquence d'exposition :

- Carburants (fuel, gazole, kerosène..., hors essence automobile) : 17,1 %,
- Phytosanitaires : 14 %
- Gaz échappement : 7,7 %

L'exposition à des produits phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides) diminue entre 2003 et 2010, en passant de 17% à 14 % de même que leur intensité³⁶. L'étude précise enfin que 4 salariés sur 5 bénéficient d'une protection (EPI) et que leur utilisation est en progression entre 2003 et 2010³⁷.

Réseau Phyt'attitude : une progression des signalements qui ne traduit pas une explosion des cas

Phyt'Attitude est un réseau de toxico-vigilance agricole constitué depuis 1991 par la Mutualité Sociale agricole (MSA). Son objectif : évaluer et recenser les effets secondaires des produits phytosanitaires pour ensuite, mieux les prévenir. Le bilan sur la période 2008-2010³⁸ (3 années) montre que sur 607 dossiers examinés, 397 dossiers sont relatifs à des intoxications aiguës ou subaiguës aux pesticides, médicaments vétérinaires & hormones, 55 sont liés à des intoxications à "des produits chimiques" et 101 à des pathologies chroniques. Sur la durée le nombre de signalements est relativement stable.



En ordonnée : Nombre de cas annuel Réseau Phyt'attitude

— : tendance

Source : MSA, Bilan des observations du Réseau Phyt'Attitude publié en Janvier 2015, page 14

³⁶ *Idem*,

³⁷ *Idem*, p8

³⁸ MSA, *Bilan des observations du Réseau Phyt'Attitude publié en Janvier 2015*, p 12



D'autres outils de suivi des risques

- L'institut national du cancer a édité en avril 2014 une note³⁹ " Pesticides et risques de cancers, état des connaissances". Cette note synthétise un ensemble des données les plus récentes et liste les études en cours notamment vis à vis des risques professionnelles.
- Le programme MATPHYTO⁴⁰ (INVS Institut de veille sanitaire) consiste en la réalisation de bases de données sous forme de matrices permettant d'évaluer les expositions aux produits phytosanitaires en fonction des cultures. Il permet également de décrire les évolutions des expositions ponctuelles ou des expositions cumulées.
- L'étude Coset-MSA⁴¹ consiste à suivre l'état de santé et les conditions de travail pendant plusieurs années et d'identifier les métiers et les conditions de travail à risque et de mesurer leur impact sur la santé de la population dans le but de proposer des recommandations en matière de prévention.

Pesticides et cancers : un hoax⁴² ?

Aucun système de production (BIO, Protection Intégrée, Lutte intégrée, conventionnel) ne peut aujourd'hui s'affranchir totalement de pesticides. L'objectif est de gérer l'exposition des utilisateurs. Et si l'on pouvait se passer des pesticides, les professionnels s'en passeraient volontiers ne serait-ce que pour des questions de coût ! Une spécialité phytosanitaire utilisable est un produit dangereux. Pour cela, il convient en premier lieu pour les utilisateurs de s'en protéger notamment dans les phases de manipulation en vue de l'application. Depuis plusieurs années, la perception de ce danger est de plus en plus nette et des mesures de précautions se sont développées. Ajoutons que depuis plus de 10 ans de nombreuses substances actives ont été retirées du marché, notamment les plus dangereuses pour la santé et l'environnement. La quantité de phytosanitaires sur une longue période a ainsi connu une baisse de plus d'un tiers entre 2001 et 2011⁴³. Ces mêmes substances font enfin l'objet de tests de plus en plus drastiques en amont de leur homologation. Et les formulations des spécialités proposées par les firmes permettent de diminuer les risques de contact avec les applicateurs.

³⁹ <http://www.e-cancer.fr/rss-prevention/9069>

⁴⁰ <http://www.invs.sante.fr/publications/2008/matphyto/index.html>

⁴¹ <http://www.msa.fr/lfr/sst/etude-coset-msa>

⁴² Hoax est un mot anglais qui désigne un mensonge créé de toutes pièces. Conçu pour apparaître crédible et véritable, ce canular peut parfois avoir un but malveillant.

⁴³ Source UIPP (Union des industries de la protection des plantes) cité dans *Les Echos*, Pesticides : Manuel Valls réclame un nouveau plan de réduction des utilisations, 24 décembre 2014



Il y a un encore malheureusement un nombre trop important d'accidents et de maladies professionnelles liées à l'utilisation de produits phytosanitaires, **mais ils ne représentent pas aujourd'hui le principal enjeu de santé des agriculteurs**. Rien dans les rapports officiels, ni dans l'ensemble des expertises citées précédemment ne permet de faire une analogie ou une transposition avec le dossier de l'amiante, comme certains le font rapidement. Et a fortiori, rien ne permet d'affirmer que l'utilisation de produits phytosanitaires est à l'origine d'une supposée situation sanitaire catastrophique de la profession.

La simplification à outrance du risque phytosanitaire n'est en réalité que l'arme privilégiée d'un combat idéologique contre notre modèle agricole et plus globalement contre notre modèle économique. Certains objecteront que nous cherchons à minimiser le problème, à l'évacuer. Nous demandons que le débat s'établisse sur des bases rationnelles et rigoureuses. Faut-il le rappeler, nous sommes les premiers concernés. Focaliser l'attention uniquement sur les pesticides, c'est méconnaître les vrais problèmes de santé en agriculture. C'est finalement compromettre la santé même des agriculteurs !

REPENTANCE COLLECTIVE : UNE FORME DE CULPABILISATION⁴⁴

Il n'est pas question de faire repentance mais d'être responsable !

Extrait d'un article de lavigne-mag.fr relatant la présentation du premier rapport de développement durable de la viticulture régionale par L'interprofession des vins de Bordeaux ;

*"Le ton de la conférence a pris un tour bien différent avec l'intervention de Marie-Lys Bibeyran, une salariée viticole, membre de l'association Phyto-Victimes. Sa demande ? « **Un mea culpa au nom du CIVB pour reconnaître l'existence de victimes de l'utilisation de produits phytosanitaires** ». Comme un éléphant déboulant dans un magasin de porcelaines, cette intervention aura déclenché des rires aussi surpris que nerveux dans l'audience. Sans se départir de son flegme habituel, Bernard Farges, président du CIVB, a rejeté toute idée d'une repentance collective. C'est en tant que « viticulteur et utilisateur de produits phyto que je dois faire mon mea culpa, a-t-il répondu, reprenant des arguments développés lors de son discours d'ouverture. Il y a quinze ans, nous travaillions très différemment. Nous utilisons encore de l'arsénite de soude, nous traitons le plus souvent sans cabine climatisée, sans gants, sans masque. Seuls quelques grands chais traitaient ses effluents. »*

⁴⁴ [Lavigne-mag.fr](http://lavigne-mag.fr), *Des progrès dans l'usage des phytos*, 21 janvier 2015